

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **13 janvier 2021**, à 18 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)  
Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

***Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.***

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2021-01-01**

### **01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-01-02**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020**

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

**04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

**04.02 - Ressources humaines**

**04.02.01 - Démission de monsieur Claude Bissonnette**

**05 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**05.01 - Informations de la directrice générale**

**05.02 - Signature contrat TVA**

**05.03 - Approbation octroi contrat Oranje**

**05.04 - Signature contrat OUTFRONT**

**06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

**06.01 - Intervention du préfet**

**06.02 - Intervention des membres des comités**

- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
  - 08.01 - Émission d'un certificat de conformité: règlements numéro 05-2020 et 06-2020 Municipalité de Sainte-Aurélie**
  - 08.02 - Contrat Offre de service de la FQM Évaluation**
- 09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
  - 09.01 - Bilan projet récupération de tubulures d'érablières pour 2020**
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
  - 10.01 - Correspondance de la Direction de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique**
  - 10.02 - Formation en ligne -Pompier 1 - ENPQ (École nationale des pompiers du Québec)**
- 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
  - 11.01 - Entériner signature de l'avenant 2020-2 au contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises**
  - 11.02 - Décret de la population (2004-2021)**
- 12 - AFFAIRES NOUVELLES**
- 13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**
  - 13.01 - ACPLA - Association Chasse et Pêche du Lac Abénaquis**
- 14 - DEMANDE D'APPUI**
  - 14.01 - MRC du Granit - Demande d'appui pour implantation du 5G**
- 15 - CORRESPONDANCE**
  - 15.01 - Programme d'aide d'urgence au transport collectif**
- 16 - DIVERS**
  - 16.01 - Bois sans preneur - Appui à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) pour un projet régional déposé au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)**
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-01-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

2021-01-04

**04.01.01 Liste des comptes à payer**

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent soixante et un mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante cents (361 790,50 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.02 État des encaissements et déboursés**

-

État transmis avec l'avis de convocation.

**04.02 - Ressources humaines**

2021-01-05

**04.02.01 Démission de monsieur Claude Bissonnette**

-

CONSIDÉRANT le départ annoncé du conseiller en développement économique Monsieur Claude Bissonnette;

CONSIDÉRANT la volonté des maires de lui signifier leur reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins remercie chaleureusement Monsieur Claude Bissonnette pour sa contribution au sein de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**05 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**05.01 - Informations de la directrice générale**

2021-01-06

**05.02 - Signature contrat TVA**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a autorisé par la résolution 2019-11-18 la diffusion d'une campagne publicitaire

télévisuelle de 30 secondes à TVA au printemps 2020;

CONSIDÉRANT le contrat signé avec TVA le 14 novembre 2019 au coût de 19 593,75 \$ avant taxes pour ladite campagne;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion de cette publicité a été repoussée au printemps 2021 en raison des circonstances exceptionnelles créées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT la confirmation de TVA de reporter la campagne et d'annuler le contrat prévu dans un courriel daté du 15 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de TVA de permettre à la MRC des Etchemins de reporter la campagne aux mêmes conditions au printemps 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par le Groupe TVA en date du 5 octobre 2020 au coût de 19 567,50 \$ avant taxes et présentée le 13 janvier 2021 au Comité de travail du Conseil de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte l'offre de services du Groupe TVA, d'une somme de 19 567,50 \$ avant taxes, et autorise la directrice générale, Madame Dominique Vien à signer le contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-01-07**

**05.03 - Approbation octroi contrat Oranje**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a autorisé par la résolution 2019-11-18 la diffusion d'une publicité télévisuelle de 30 secondes à TVA au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion de cette publicité a été repoussée au printemps 2021 en raison des circonstances exceptionnelles créées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé un contrat de 425,00 \$ avant taxes à la firme Oranje (facture #2808) pour monter la vidéo et un autre contrat de 350,00 \$ avant taxes à TVA (facture #90060620) afin d'effectuer des modifications au montage;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire bonifier sa publicité en vue de la diffusion du printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette bonification de la publicité nécessite l'octroi d'un contrat de 1 704,40 \$ avant taxes à la firme Oranje pour les modifications demandées;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte les recommandations du Comité administratif (28 octobre 2020) d'octroyer un contrat de 1 704,40 \$ avant taxes à la firme Oranje afin de modifier la publicité touristique de la MRC des Etchemins afin qu'elle puisse être diffusée à TVA au printemps 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-01-08

**05.04 - Signature contrat OUTFRONT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a autorisé par la résolution 2019-03-15 la diffusion d'une campagne publicitaire sur les autoroutes avec OUTFRONT et que cette dernière a débuté en septembre 2019;

CONSIDÉRANT le contrat signé avec OUTFRONT le 1er avril 2019 au coût de 23 500 \$ avant taxes pour ladite campagne;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion de cette publicité a été suspendue au printemps 2020 en raison des circonstances exceptionnelles créées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT les nombreuses discussions avec monsieur Philippe-A. Jean d'OUTFRONT, et son acceptation dans un courriel daté du 10 juin 2020, de reporter le solde de la campagne au printemps 2021, c'est-à-dire de reporter aux mêmes conditions, les impressions dont la MRC n'aura pas bénéficié au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce solde équivaut à 5 149 740 impressions ajoutées aux gratuites offertes par OUTFRONT de 4 278 797 impressions pour un total de 9 428 537 impressions;

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant de 3 477,62 \$ avant les taxes à déboursier par la MRC des Etchemins à OUTFRONT pour compléter la diffusion de la campagne publicitaire;

CONSIDÉRANT le contrat révisé déposé par OUTFRONT le 15 décembre 2020 et présenté le 13 janvier 2021 au Comité de travail du Conseil de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte le contrat révisé d'OUTFRONT pour la diffusion d'une campagne publicitaire à partir de la mi-février 2021 et autorise la directrice générale, Madame Dominique Vien à signer le contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

**06.01 - Intervention du préfet**

Aucun comité.

**06.02 - Intervention des membres des comités**

Monsieur Hector Provençal mentionne que Passion FM s'apprête à publier l'appel d'offres public pour son futur siège social.

**07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS  
(PSPS)**

Aucun dossier.

**08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /  
URBANISME / ÉVALUATION**

**2021-01-09**

**08.01 - Émission d'un certificat de conformité: règlements  
numéro 05-2020 et 06-2020 Municipalité de Sainte-  
Aurélie**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté, le 12 janvier 2021, les règlements numéro 05-2020 et 06-2020;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE  
LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements numéro 05-2020 et 06-2020 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-01-10**

**08.02 - Contrat Offre de service de la FQM Évaluation**

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC des Etchemins pour les services d'un évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre des services d'évaluation relatifs à l'application du processus de confection et de tenue à jour des rôles d'évaluation aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé une offre de service et une convention précisant les termes et modalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu un avis juridique et qu'elle peut accorder un contrat de gré à gré à la FQM en raison de l'exception prévue à l'article 938 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif recommande d'accepter l'offre de service pour les trois prochaines années : 2021, 2022 et

2023.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accueille favorablement la recommandation du Comité administratif et accepte l'offre de la FQM Évaluation.

QUE le préfet, monsieur Richard Couët et la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Dominique Vien soient et sont autorisés à signer la convention de services d'évaluation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

2021-01-11

### **09.01 - Bilan projet récupération de tubulures d'érablières pour 2020**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a mis en place un service de récupération des tubulures d'érablières pour les citoyens de ses 13 municipalités en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE deux points de dépôt ont été aménagés aux écocentres de Saint-Prosper et de Sainte-Justine ;

CONSIDÉRANT QUE la récupération des tubulures d'érablières permet de détourner de la matière de l'enfouissement et met de l'avant le recyclage des matières ;

CONSIDÉRANT QUE selon les données reçues d'Environek pour l'année 2020 :

- 27 tonnes ont été acheminées chez Environek, comparativement à 11 tonnes en 2019 ;
- 19 tonnes provenaient des deux points de dépôt ;
- Le taux de récupération pour la MRC est passé de 13 % en 2019 à 31 % en 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Etchemins offre à nouveau le service de récupération des tubulures d'érablières aux citoyens des 13 municipalités pour l'année 2021 dans les deux points de dépôt déjà établis à Saint-Prosper et Sainte-Justine.

QU'un montant de 9000 \$ soit remis à Saint-Prosper et à Sainte-Justine afin d'opérer leur point de dépôt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

### **10.01 - Correspondance de la Direction de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique**

Dépôt de correspondance.



**10.02 - Formation en ligne -Pompier 1 - ENPQ (École nationale des pompiers du Québec)**

Dépôt de correspondance.

**11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

2021-01-12

**11.01 - Entériner signature de l'avenant 2020-2 au contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu le 3 avril 2020 confirmation d'une somme de 414 975 \$ du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME);

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux PME, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux PME et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux PME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux PME;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette décision, le gouvernement du Québec a apporté des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME par l'avenant numéro 2020-2 et que celui-ci devait être signé et l'a été en date du 7 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance de l'avenant 2020-2 au contrat de prêt "Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises" et en avoir compris les clauses;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU**

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine la signature de l'avenant 2020-2 du programme d'Aide d'urgence aux petites et

moyennes entreprises par le préfet, Monsieur Richard Couët, pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **11.02 - Décret de la population (2004-2021)**

Point d'information. Les données seront publicisées en chiffres absolus et en pourcentages.

#### **12 - AFFAIRES NOUVELLES**

#### **13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

##### **13.01 - ACPLA - Association Chasse et Pêche du Lac Abénaquis**

Demande d'aide financière.

#### **14 - DEMANDE D'APPUI**

2021-01-13

##### **14.01 - MRC du Granit - Demande d'appui pour implantation du 5G**

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie du territoire de la MRC du Granit est très mal desservie par le réseau de téléphonie cellulaire des télécommunicateurs et que c'est une réalité pour la MRC des Etchemins de même que pour plusieurs municipalités rurales au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les télécommunicateurs canadiens ne remplissent pas leur devoir contractuel de desservir au mieux la population en signal cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'accident, de malaise subit ou autre urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie, d'ambulance et de police;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la MRC du Granit et demande au CRTC ainsi qu'aux gouvernements canadien et québécois que les investissements des télécommunications soient déployés prioritairement dans les régions avant d'implanter dans les centres urbains la technologie 5G qui n'augmente qu'à la marge la qualité et l'utilité des services déjà rendus à ces populations.

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC du Granit, de même qu'aux instances du CRTC, aux députés de notre MRC, madame Stéphanie Lachance, messieurs Samuel Poulin, Richard Lehoux et Steven Blaney.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **15 - CORRESPONDANCE**

##### **15.01 - Programme d'aide d'urgence au transport collectif**

Dépôt de correspondance.

**16 - DIVERS**

**2021-01-14**

**16.01 - Bois sans preneur - Appui à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) pour un projet régional déposé au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)**

ATTENDU que l'APBB a obtenu une première année de financement provenant du FARR pour le projet intitulé « Démarcheur régional pour l'établissement de projet de transformation du bois sans preneur »;

ATTENDU que le démarrage du projet a été retardé par le contexte socio sanitaire due à la pandémie de Covid-19 et à une problématique administrative;

ATTENDU que la réalisation débutera en 2021 et nécessitera deux années supplémentaires de travail;

ATTENDU que la MRC avait déjà signifié son appui moral pour trois années;

EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

DE maintenir notre appui moral à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-01-15**

**18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

RICHARD COUËT  
PRÉFET

---

DOMINIQUE VIEN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE